# Déclaration faite par M. l'Ambassadeur Marc Thill, Représentant Permanent du Luxembourg, à la $740^{\mathrm{e}}$ réunion du Conseil Permanent (renforcé) 

14 novembre 2008

Monsieur le Président,
Je me rallie bien sûr à l'intégralité des observations faites par la Délégation française au nom de l'Union européenne. Je n'ai donc plus besoin de revenir en détail sur les projets de décision sur la table dans les différentes dimensions et pourrai être assez bref, me concentrant sur deux points qui nous sont particulièrement chers.

Je vais le faire non sans avoir au préalable remercié la Présidence finlandaise du travail extraordinaire qu'elle est en train d'accomplir en vue de la réunion ministérielle de Helsinki.

Je voudrais la féliciter, en particulier - et c'est mon premier point - pour les excellentes idées qu'elle a mises sur la table en vue de l'élaboration d'une déclaration politique tournée vers l'avenir. Qu'elle soit assurée de notre plein soutien. Pour nous, il est essentiel que nous y confirmons l'adéquation des principes, valeurs et engagements actuels également pour le monde et les temps d'aujourd'hui. Forts de ces principes et valeurs, nous sommes bien sûr ouverts à une réflexion en profondeur et constructive sur la situation sécuritaire en Europe, réflexion en commun qui pourrait être utilement commencée à Helsinki, par exemple au cours du déjeuner de travail des Ministres. Il va sans dire que la question des conflits gelés devrait faire partie intégrante de cette réflexion. A ce stade, avant même que le processus n'ait commencé, il me semble toutefois prématuré de se prononcer sur ce qui pourrait en être le résultat, en particulier s'il y a lieu ou non d'adopter un «nouveau» traité sur la sécurité en Europe.

Le second point que je souhaiterais aborder est celui du statut juridique de notre Organisation. A Bruxelles, il y a deux ans, le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a invité les Etats participants à entamer des négociations en vue de l'élaboration d'une Convention sur la personnalité juridique de l'OSCE. A Madrid, il y a moins d'une année, il s'en est félicité et en a souhaité l'adoption. Nous serions bien avisés de surmonter les dernières divergences afin de pouvoir procéder à cette adoption le plus tôt possible. A Helsinki, nous devrions au moins prendre les mesures nécessaires afin que le texte de la Convention sur la personnalité juridique ne se perde pas sur le chemin qui pourrait nous conduire, à une date restant à déterminer, vers un Sommet de I'OSCE.

Je vous remercie de votre attention.

Merci, Monsieur le Président.

